VOGEL

# NOTRE MINISTÈRE DU ROYAUME

MAI 1974 "Même si le figuier ne fleurit pas (...) j'exulterai en Jéhovah." — Hab. 3 : 17, 18, MN. FRANCE

## Chers proclamateurs du Royaume,

Jéhovah bénit abondamment son peuple, comme il l'a promis. De véritables "nuées" de personnes bien disposées affluent vers le lieu de sécurité (Es. 60 : 8). En décembre dernier, par exemple, lorsque les *Nouvelles du Royaume* N° 17 ont été diffusées aux Etats-Unis, ce pays a enregistré un nouveau maximum de 525 007 proclamateurs. Quel sera le résultat atteint en France en avril, à la suite de la diffusion de ces *Nouvelles du Royaume*? Nous le saurons le mois prochain, mais nous vous laissons le soin de considérer le rapport du mois de mars dans la présente édition de *Notre ministère du Royaume*, qui est déjà éloquent.

Avec de tels accroissements dans tous les pays, il y a une demande extraordinaire de Bibles et de livres. L'imprimerie de Brooklyn a déjà produit plus de 18 000 000 de livres au cours de l'année de service, soit 44 pour cent de plus que pendant les mêmes mois de l'année dernière. Mais les commandes continuent d'affluer plus vite qu'elles ne peuvent être honorées.

Il y a tant de choses à dire en raison des nouvelles d'accroissement qui nous parviennent du monde entier que nous n'avons pas pu vous signaler, jusqu'ici, que deux nouvelles machines ont été amenées à l'imprimerie de Louviers il y a quelques mois: une nouvelle presse de format 57 × 82 cm., et un massicot trilame, qui nous permettront d'accroître notablement la production du *Bulletin*, sans cesse en augmentation.

Ici, au Béthel, des travaux sont en cours afin d'aménager au sous-sol, dans les locaux qui ont été libérés par l'imprimerie depuis son installation à Louviers, une Salle du Royaume de 150 places, qui servira aux deux congrégations de Boulogne-Billancourt et à la famille du Béthel. Nous savons que de nombreuses congrégations sont également en train d'aménager de nouvelles Salles du Royaume, preuve évidente de l'accroissement que connaît le peuple de Jéhovah. Presque partout, les Salles du Royaume deviennent trop petites ou sont utilisées par deux, voire trois congrégations. N'est-ce pas ce qui est écrit: "Elargis l'espace de ta tente; qu'on déploie les couvertures de ta demeure: ne retiens pas! Allonge les cordages, et affermis tes pieux! Car tu te répandras à droite et à gauche; ta postérité envahira des nations, et peuplera des villes désertes." — Es. 54 : 2, 3.

Unis à vous dans cette œuvre exaltante de louanges à Jéhovah, nous vous assurons de tout notre amour fraternel.

Vos frères
du BUREAU DE PARIS

# Montrons notre reconnaissance à l'égard de la bonté de Dieu

1 En lisant les épîtres de Paul on se rend compte qu'il manifestait de la gratitude à l'égard de la bonté imméritée de Dieu. Il était conscient de ce que Jéhovah avait fait pour lui et du privilège qui lui avait été confié (I Tim. 1 : 12; Rom. 7 : 24, 25). Il traduisit sa reconnaissance par un service fidèle et zélé. Il ne manqua pas non plus d'encourager les autres chrétiens à montrer leur gratitude et à suivre son exemple. — I Cor. 11 : 1; II Cor. 6 : 1.

2 A l'exemple de Paul, nous voulons continuer à faire preuve de reconnaissance à l'égard de la bonté de Dieu. N'oublions pas que Jéhovah a envoyé son Fils unique pour que nous ayons la possibilité de connaître la vérité et le chemin de la vie éternelle. Remplis de gratitude pour l'amour de Dieu, nous voulons l'exprimer par un service fidèle et par une proclamation zélée de la volonté de Jéhovah.

3 Au mois de mai, nous avons la possibilité de faire connaître la volonté divine au moyen d'un instrument remarquable, le livre **La vie éternelle dans la liberté des fils de Dieu.** Nous avons eu l'occasion de l'étudier ou du moins de le lire. Nous savons que les vérités qu'il contient peuvent aider notre semblable à connaître Jéhovah et à apprécier sa bonté imméritée. C'est pourquoi il importe que nous prenions des dispositions pour participer activement à sa diffusion. Au cours de ce mois, nous le présenterons au public avec une brochure pour la contribution de 3 francs.

4 En vue de présenter ce livre de maison en maison, nous ne manquerons pas de nous préparer. Entre proclamateurs et sur le plan familial, on peut faire des séances d'exercice. Ceux qui ont déjà acquis une certaine expérience dans la présentation de ce livre pourront en faire profiter les autres. Chacun se trouvera ainsi encouragé à prendre une part active à la diffusion de ce livre et à aider son semblable à connaître le chemin de la vie éternelle.

5 Dans l'activité de maison en maison et dans nos contacts de tous les jours, nous ne manquerons pas non plus de prendre note de l'intérêt que nous rencontrons. En effet, il ne suffit pas de laisser un message important entre les mains du public, il faut encore donner à chaque personne l'occasion de recevoir des explications précises et détaillées. A cette fin, il faut bien se préparer avant de faire une nouvelle visite et garder présent à l'esprit l'objectif de commencer, dès que possible, une étude biblique à domicile.

6 Les Ecritures montrent que dans sa reconnaissance l'apôtre Paul ne limitait pas son activité à un seul territoire. Il était prêt à aller là où le besoin était plus grand. Nous nous souvenons que lorsqu'il reçut une vision d'un Macédonien qui le suppliait en lui disant: "Passe en Macédoine et aide-nous", il chercha aussitôt à partir pour ce pays. — Actes 16 : 9.

7 En France, un excellent travail a été accompli au cours de ces dernières années. Le nombre de territoires isolés a diminué considérablement. Cependant, il reste encore beaucoup à faire dans certaines villes où il y a

(Suite page 2, col. 3)

# Vos réunions de service

**SEMAINE DU 13 AU 19 MAI**

**15 min:** Cantique 51. Paroles d'ouverture, texte et les "Avis" qui concernent les proclamateurs.

**3 min:** Rapport sur la situation des comptes.

**12 min:** "Montrons notre reconnaissance à l'égard de la bonté de Dieu" — Discussion et démonstrations.

**15 min:** "Prêchez la bonne nouvelle en des temps difficiles".

Nous pouvons beaucoup apprendre de l'expérience de nos frères qui ont exercé leur ministère dans des conditions difficiles. Pour en retirer le plus grand bienfait, nous devons nous demander: Que ferais-je dans de telles circonstances?

Invitez les assistants à faire des commentaires sur les points suivants; quelques-uns d'entre eux seront prêts à relater des faits tirés de l'"Annuaire".

1) Quelle mission en rapport avec la bonne nouvelle a été confiée aux serviteurs de Dieu (Marc 13 : 10; Mat. 28 : 18-20)? 2) Pourquoi la méthode consistant à aller de maison en maison est-elle si efficace pour accomplir cette mission ("or" pp. 113, 114)? 3) Dans certains pays, l'œuvre des témoins de Jéhovah a été interdite; cela peut également se produire chez nous. Auriez-vous toujours cette responsabilité de prêcher, même si cela pouvait conduire à votre arrestation ou à votre emprisonnement (Actes 5 : 27-29; 8 : 1, 4; Rév. 1 : 9; "Annuaire" 74 p. 132)? 4) Comment pourrions-nous continuer notre activité de prédication de maison en maison si l'œuvre était interdite ("Annuaire" pp. 141, 154-156)? 5) Par quels autres moyens pourrions-nous contacter les personnes pour leur rendre témoignage (Jean 4 : 6-15; "Annuaire" pp. 55, 56, 141; p. 185, § 4)? 6) Comment pourrions-nous continuer l'œuvre de prédication si nous n'avions plus de publications à offrir ("Annuaire" p. 20)? (Pourrions-nous agir à l'exemple de nos frères et sœurs de Singapour? C'est maintenant qu'il faut améliorer nos aptitudes à employer la Bible dans le service du champ en y prenant part chaque semaine. — Héb. 4 : 12.) 7) Comment peut-on agir avec prudence en faisant des nouvelles visites là où l'on a rencontré de l'intérêt ("BI" 14/72, p. 9)?

**15 min:** Paroles de clôture. Quelle activité la congrégation a-t-elle déployée durant le mois d'avril? Cantique 62.

**20-26 MAI**

**10 min:** Cantique 9. Paroles d'ouverture, texte et commentaires.

**12 min:** "Lettre du Bureau". — A présenter sous forme de discours avec quelques questions appropriées.

**23 min:** "Les attaques de Satan éprouvent l'intégrité des membres de la famille" — Discussion avec l'auditoire. Dans la mesure où le temps le permet, rapportez quelques-uns des faits tirés de l'"Annuaire" 1974.

1) Après avoir détruit les biens de Job, à qui Satan s'est-il attaqué pour briser son intégrité (Job 1 : 18, 19)? 2) A-t-il employé ce moyen de nos jours ("Annuaire" pp. 185-189, 119-121, 123)? (Note: En Allemagne, on connaît 860 cas précis où des enfants ont été enlevés à leurs parents; "Annuaire" p. 125.) 3) Que doivent faire les parents pour préparer leurs enfants à affronter de telles épreuves et à tenir ferme ("Annuaire" p. 186, § 3; p. 188, § 1; p. 125, § 1)? Qu'est-ce qui peut se produire lorsque les enfants ne sont pas préparés ("Annuaire" p. 170, § 2)? 4) Dans son effort pour briser l'intégrité d'une personne, comment le Diable s'est-il servi de l'affection naturelle de quelqu'un à l'égard de son conjoint ("Annuaire" p. 182, § 5; pp. 125, 126, 184, 185)? 5) Que peuvent faire les conjoints pour s'aider l'un l'autre à tenir ferme devant de telles épreuves ("Annuaire" pp. 120, 121; p. 185, § 2)? 6) Pour endurer de telles épreuves, quelles devraient être nos relations avec Jéhovah (Luc 10 : 27; Job 2 : 10)? Quelle devrait être notre conviction à l'égard du pouvoir de Dieu de récompenser ceux qui maintiennent leur fidélité (Héb. 11 : 6; Rom. 8 : 38, 39; "Annuaire" p. 179, § 4)? Nous devons nous aussi nous préparer à faire face à de telles difficultés de manière à encourager ceux que nous aimons à maintenir leur fidélité même jusqu'à la mort. Nous ne devons pas être ignorants des desseins de Satan. — II Cor. 2 : 11.

**15 min:** Paroles de clôture et les "Nouvelles théocratiques". Cantique 10.

**27 MAI-2 JUIN**

**7 min:** Cantique 65. Paroles d'ouverture, texte et commentaires.

**15 min:** "Présentation de la bonne nouvelle" — Discussion et démonstrations.

**30 min:** "Votre emploi et l'amour du prochain' " — Discussion par questions et réponses du supplément avec lecture des paragraphes les plus importants.

**8 min:** Paroles de clôture. Cant. 116.

**3-9 JUIN**

**15 min:** Cantique 12. Paroles d'ouverture, texte, commentaires et "Réponses à vos questions".

**15 min:** "Serez-vous présent pendant les quatre jours?" — Discours et discussion. Après un discours sur les assemblées (voir BI 12/71, pp. 31-35), posez quelques questions sur l'article de "Notre ministère", en mettant l'accent sur les points qui concernent votre congrégation.

**20 min:** "Comment vous maintenir en prison dans de bonnes conditions spirituelles" — Discussion avec l'auditoire. Dans la mesure où le temps le permet, rapportez quelques-uns des faits tirés de l'"Annuaire" 1974.

1) Le fait de tenir ferme au milieu de la persécution dépend-il de la santé physique ou de quelque chose d'autre ("Annuaire" p. 175, § 4; p. 206, § 4)? 2) Quels sont les moyens qui peuvent nous fortifier spirituellement (Faites faire des commentaires sur les points suivants: la prière; l'étude de la Parole de Dieu; la fréquentation des frères; la prédication.) ("Annuaire" p. 176, § 1; p. 210, § 1; pp. 169, 170)? 3) Comment la prière a-t-elle aidé certains de nos frères lorsqu'ils étaient en prison ("BI" 9/66, pp. 48-50; "Annuaire" p. 184)? 4) Où se procurer des publications lorsqu'on se trouve en prison ou dans un camp de concentration ("Annuaire" pp. 190-194; pp. 198, 199)? 5) Comment une personne peut-elle satisfaire son besoin d'étude de la Parole de Dieu lorsqu'elle n'a pas de publications disponibles ("BI" 9/66, pp. 47, 48; "Annuaire" p. 190, § 4; p. 164, § 1)? 6) Comment Jéhovah a-t-il satisfait aux besoins des frères emprisonnés de se retrouver avec leurs compagnons chrétiens ("Annuaire" pp. 191, 192; p. 182, § 4)? 7) Comment est-il possible à un frère ou à une sœur en prison de prêcher à d'autres ("Annuaire" pp. 128, 129, 189, 190)? Nos frères dans les camps de concentration d'Allemagne nazie ont continuellement puisé des forces en se rappelant le Psaume 124. En conclusion, veuillez en faire la lecture.

**10 min:** Paroles de clôture. Cant. 11.

**Montrons...** (Suite)

peu ou pas du tout de proclamateurs. Nul doute que des personnes habitant ces territoires aimeraient connaître le véritable Dieu et lui exprimer leur reconnaissance. Pourquoi ne pas examiner notre situation et voir s'il ne serait pas possible de répondre à cet appel? Bien entendu, il ne s'agit pas de se précipiter, mais d'examiner cette question avec pondération et équilibre. Il faut aussi revoir les instructions qui ont déjà été données sur cette question, entre autres dans les publications suivantes: "Organisation", pages 134, 135; "Notre ministère", 2/74, page 4; 2/73, page 1; 4/72, page 4, etc.

8 Quelles que soient notre situation ou nos possibilités, gardons toujours présente à l'esprit la bonté imméritée que Jéhovah a manifestée à notre égard, et traduisons notre gratitude par un service zélé et par une application fidèle de ses justes principes. — I Jean 4 : 8; 3 : 18.

**RAPPORT DE MARS 1974**

| | Pr. | H. | V. | E.B. | Pér. |
|---|---|---|---|---|---|
| **Pion. sp.** | 572 | 147,6 | 70,7 | 6,3 | 111,3 |
| **Pion. ord.** | 683 | 105 | 46,8 | 4,3 | 82,1 |
| **Pion. temp.** | 773 | 84,5 | 34,1 | 2,1 | 74,3 |
| **Pr. cong.** | 52 165 | 12,4 | 6 | 0,7 | 11,3 |
| **TOTAL** | 54 193 | | | | |

**Objectif pour 1974: 50 685 procl.**

Le chiffre de 54 193 proclamateurs représente un accroissement de 18% sur la moyenne de l'année de service écoulée. C'est un résultat splendide! Il constitue également notre quatrième maximum consécutif et le cinquième depuis septembre 1973. Il y a eu également des chiffres de pointe dans d'autres domaines: études bibliques, 42 313; pionniers ordinaires, 683; pionniers spéciaux, 572; heures de service, 866 122.

Puissions-nous tous continuer à travailler avec zèle, sachant que nos efforts justifient le nom de Jéhovah.

## AVIS

* Si des frères doivent se rendre au Portugal, en Turquie, en Algérie, en Egypte ou dans des pays situés derrière le rideau de fer, nous les invitons à en informer la Société par l'intermédiaire de leur surveillant-président, le plus longtemps possible à l'avance, en précisant la date de leur départ, leur moyen de locomotion et leur itinéraire. Toutefois, il ne sera donné suite à ces lettres qu'en cas de besoin de la part de la Société.

(Suite page 7, col. 3)

# Votre emploi *et* 'l'amour du prochain'

Il y a plus de quatre-vingts ans, le périodique *La Tour de Garde* (avril 1891, angl.) publia une lettre dans laquelle un de ses lecteurs expliquait comment il avait abandonné l'usage du tabac "avec l'aide du Seigneur". Par la suite, à maintes reprises, *La Tour de Garde* encouragea ses autres lecteurs à se libérer eux aussi de cette forme d'esclavage. — 1/8/1895; 15/11/1905; 1/2/1912; 1/3/1935; 1/7/1942; 15/2/1950; 1/4/1954; éditions anglaises; voir également *BI* 9/70; *BI* 19/72.

Au fil des années, la lumière se fit de plus en plus claire sur cette question, si bien que les témoins de Jéhovah ont finalement compris quelle doit être l'attitude du chrétien vis-à-vis du tabac. Le *Bulletin* 20/73 a expliqué, au moyen d'arguments bibliques, pourquoi il est mal de faire usage de tabac, et il a montré que les chrétiens baptisés qui fument seraient ôtés de la congrégation chrétienne. Ces témoins baptisés se verront accorder un délai raisonnable pour se défaire de cette habitude.

Le *Bulletin* 20/73 citait en exemple des chrétiens voués qui, reconnaissant l'effet nuisible du tabac sur la famille humaine, avaient décidé en toute conscience d'abandonner la culture du tabac. Il soulignait également comment certains avaient quitté l'emploi qu'ils occupaient dans les manufactures qui traitent le tabac pour en faire des cigares, des cigarettes et d'autres produits semblables.

*Notre ministère du Royaume* d'avril 1974 renferme également un article montrant quelle doit être l'attitude de la congrégation chrétienne à l'égard de ceux qui usent du tabac.

Depuis lors, un certain nombre de questions ont été soulevées concernant la culture, la vente et la distribution du tabac et de ses dérivés, en rapport avec l'emploi. Il y a certains types d'emplois qui sont nettement incompatibles avec les principes bibliques. Ainsi, depuis longtemps, les témoins de Jéhovah n'acceptent pas comme membres de la congrégation les personnes qui subviennent à leurs besoins grâce à un travail ayant un rapport avec le jeu, avec la fabrication d'idoles ou qui est contraire aux voies pacifiques décrites dans Esaïe 2 : 4. Celui qui a un emploi tout à fait contraire aux principes bibliques risque, à juste raison, d'être retranché de la congrégation, autrement dit exclu. La Bible elle-même fixe le critère ou la règle servant de base à cette action.

Le *Bulletin* a exposé clairement les effets nuisibles du tabac sur le corps, et le classe parmi les drogues toxiques. Certains gouvernements ont reconnu les effets nuisibles du tabac, mais jusqu'à présent, aucun d'eux n'en a interdit l'usage ni la culture. Qu'il ne soit pas illégal ne change en rien au fait qu'il est mal de fabriquer ou de vendre, par intérêt, un produit nuisible à son prochain. Par exemple, un pays peut légaliser l'usage de la marijuana (comme certains ont légalisé la prostitution), pourtant celui qui subvient à ses besoins en produisant ou en vendant de la marijuana ne serait sans aucun doute pas digne de devenir membre de la congrégation chrétienne.

En conséquence, le propriétaire d'un bureau de tabac, celui qui a accepté un emploi dans une manufacture de tabac, un vendeur dont la fonction consiste à vendre du tabac ou un cultivateur qui choisit la culture du tabac reconnaîtra que son activité lui fait endosser une certaine responsabilité. Comment sa conscience chrétienne peut-elle lui permettre de causer du tort à son prochain alors qu'il peut agir autrement? Les frères devraient être à même d'évaluer la gravité de cette question et de considérer la lourde responsabilité qui incombe à chacun dans le domaine de l'emploi, lorsque celui-ci implique de mauvaises pratiques. Il ne devrait y avoir aucun doute quant à la gravité de la faute commise par ceux qui subviennent à leurs besoins en encourageant l'usage du tabac

aux dépens de la santé de leurs semblables. Cela est en complète contradiction avec le commandement fondamental qui dit d'aimer son prochain comme soi-même. — Mat. 22 : 39.

Il y a aussi le cas de celui qui est propriétaire d'un magasin où il vend, entre autres choses, du tabac. Il dira peut-être qu'il préférerait ne pas en avoir dans son stock de marchandises, mais que ses clients lui en demandent; son raisonnement peut lui paraître plausible. Il n'a pas l'impression d'encourager l'usage du tabac. Pourtant, bien que sa responsabilité soit moins grande que celle des personnes qui tirent essentiellement leurs ressources du tabac, pour quelle raison cherche-t-il à satisfaire sa clientèle? N'est-ce pas pour conserver son affaire et le gain qu'elle lui procure? Puisqu'il est le propriétaire du magasin et qu'il choisit les articles qui y seront vendus, sa responsabilité est entière et sa conscience chrétienne devrait l'inciter à se débarrasser de son stock de tabac et à ne pas le remplacer, même si cela signifie pour lui une perte matérielle. Un délai raisonnable de trois mois, par exemple, lui permettra certainement de régler cette affaire et de se décharger ainsi d'une telle responsabilité, même s'il doit subir une perte; il pourra ainsi demeurer membre de la congrégation. Si un client lui demande pourquoi il ne vend plus de tabac, il expliquera qu'il aime son prochain et désire lui faire du bien.

En revanche, il se peut qu'un chrétien soit simplement employé dans un magasin où l'on vend *occasionnellement* du tabac, et qu'il n'ait pas son mot à dire sur le choix des articles vendus. Par exemple, un client peut demander à un chrétien, serveur dans un restaurant, de lui vendre un cigare que le restaurateur a en stock. Il se peut encore qu'un chrétien soit employé dans un magasin à grande surface, spécialisé dans l'alimentation et la boucherie, mais dont le propriétaire tient en réserve du tabac qu'il vend occasionnellement. L'employé chrétien peut être désigné pour recueillir l'argent provenant de la vente d'articles, y compris du tabac. Sa conscience lui dictera alors ce qu'il peut ou devrait faire au sujet des sommes provenant de la vente du tabac. Il préférera peut-être demander à son employeur de le dispenser de tout travail en rapport avec ces articles dont il condamne l'usage. A moins que cela ne pose un sérieux problème, cet employé pourra servir comme pionnier, aîné ou serviteur ministériel au sein de la congrégation.

Certaines questions se posent lorsque plusieurs associés sont propriétaires d'un magasin et que seulement l'un d'eux est un chrétien voué et baptisé, ou bien dans le cas où un chrétien est employé comme gérant ou concessionnaire dans un magasin où l'on vend du tabac. Dans ces cas-là, l'élément à prendre en considération est le suivant: Le chrétien a-t-il autorité pour décider de cesser la vente du tabac? S'il a un ou plusieurs associés, qui ne sont pas dans la vérité, ils insisteront probablement pour continuer la vente du tabac et le chrétien ne pourra peut-être pas les en empêcher. Dans ce cas, le frère qui désire garder une conscience pure pourra dire à ses associés qu'ils endossent pleinement la responsabilité de la vente du tabac, et qu'il refuse de toucher les bénéfices provenant de cette vente. Si le patron demande au gérant chrétien de vendre du tabac en plus des autres articles, il appartiendra alors à ce dernier de déterminer en toute conscience s'il peut ou non garder son emploi dans de telles conditions. Les aînés locaux pourront demander à celui qui garde son emploi de leur donner l'assurance que ce n'est pas lui qui a choisi ou décidé de stocker et de vendre du tabac.

Celui dont le travail consiste principalement à traiter, à manufacturer ou à vendre du tabac ou d'autres produits semblables, incite son prochain à en faire usage. Si un chrétien voué et baptisé occupe actuellement un tel emploi, incompatible avec les principes bibliques, il prendra des dispositions pour qu'en un temps raisonnable, trois mois par exemple, il ait trouvé un autre travail qui ne sera pas contraire aux exigences requises du chrétien. Par contre, si après ce délai il décide de garder cet emploi qu'il sait être indigne d'un chrétien, la congrégation sera alors dans l'obligation d'agir en le retranchant de son sein.

La culture du tabac fait également partie de l'industrie du tabac. Le cultivateur est donc tout aussi coupable que le fumeur ou celui qui subvient à ses besoins en vendant du tabac. Le chrétien propriétaire de ses terres décide de ce qu'il plantera, et il est responsable des produits provenant de son exploitation agricole. Comme l'a souligné le *Bulletin* 20/73, la conscience du chrétien devrait l'inciter à faire du bien à ses semblables. Le tabac n'est pas salutaire à la famille humaine. En conséquence, pourquoi le cultivateur chrétien s'emploierait-il à produire et à vendre du tabac?

Aux Etats-Unis, dans les régions où l'on cultive le tabac, le gouvernement autorise les fermiers à produire un certain pourcentage de tabac. Autrement dit, une portion de terrain peut servir à la culture du tabac et le fermier est autorisé à en récolter une certaine quantité. La question suivante nous a été posée: Que fera le chrétien qui a reçu l'autorisation de cultiver du tabac sur une certaine parcelle de terrain? Il n'est pas tenu d'employer cette terre à cet effet; il peut semer d'autres plantes. Certes, le courrier que nous avons reçu révèle que la culture du tabac est celle qui rapporte le plus. Si, à l'avenir, un chrétien refuse de produire du tabac, il subira peut-être un préjudice matériel, mais en échange, il aura une bonne conscience devant Dieu et une excellente réputation au sein de la congrégation (I Tim. 1 : 5, 19). Alors que les denrées alimentaires font de plus en plus défaut, un agriculteur chrétien fera du bien à ses semblables en cultivant des produits comestibles plutôt que du tabac, qui leur serait nuisible.

Les mêmes principes s'appliquent dans le cas de frères cultivant une terre louée sur laquelle ils sont autorisés à produire du tabac. Un cultivateur chrétien se mettra à l'abri de tout reproche en produisant des denrées alimentaires plutôt que du tabac ou des plantes servant à la préparation de drogues.

Si un frère est propriétaire d'un terrain sur lequel il est permis de cultiver du tabac, et qu'il le loue ou le donne en métayage, il veillera à ne pas partager des revenus qu'il sait à l'avance provenir de la culture du tabac. Il en est de même d'une parcelle de terrain destinée à la culture du tabac, qui serait louée en métayage. Le fait de participer à la production de cette plante nuisible et de gagner de l'argent par ce moyen lui donnerait sans doute un sentiment de culpabilité. Ainsi, pour autant que cela dépende de lui, le chrétien veillera à ce que sa terre, qui peut être louée, soit employée à la production de récoltes autres que le tabac, s'il veut rester membre de la congrégation.

Des cultivateurs chrétiens autorisés à produire du tabac déduiront peut-être de ce qui précède qu'il est plus sage d'abandonner la culture et de chercher un autre emploi. Il se peut même qu'ils décident de vendre le terrain sur lequel ils sont autorisés par le gouvernement à cultiver du tabac. Y a-t-il une objection à ce que le chrétien vende cette terre? Non; l'usage que l'acheteur en fera ne le concerne nullement. La responsabilité en incombera désormais au nouveau propriétaire; s'il décide de cultiver du tabac, comme le lui permet le gouvernement, cela ne regarde plus le cultivateur chrétien qui a vendu la terre, et sa réputation au sein de la congrégation chrétienne n'en sera pas affectée.

Certaines lettres qui nous ont été adressées révèlent que des frères ont déjà signé des contrats et donné leur parole, s'engageant à cultiver une terre et à produire du tabac. Il en est qui ont peut-être déjà loué leur terre à un métayer pour une ou plusieurs années. Nous ignorons si ces frères pourront, d'une façon ou d'une autre, résilier ces contrats ou reprendre leur parole; mais il serait bien qu'ils cherchent le moyen de ne pas être impliqués plus longtemps dans la culture du tabac. Dans certains cas, il ne sera peut-être pas possible au cultivateur chrétien de résilier un contrat ou un accord écrit par lequel il a donné sa parole. Il a probablement pris cet engagement en toute bonne foi, sans se douter qu'il était contraire aux principes chrétiens. En ce cas, il conviendrait qu'un cultivateur chrétien explique sa situation au comité judiciaire de la congrégation, en précisant ce qu'il a fait pour se dégager de l'obligation de produire du tabac; il soumettra également au comité le contrat signé ou la preuve de l'accord conclu. Les aînés locaux pourront prendre le cas en considération et ne retrancheront pas le cultivateur chrétien de la congrégation s'il se montre fidèle à la parole donnée et remplit son contrat. Toutefois, pendant tout le temps où son contrat l'obligera à produire du tabac, il ne pourra pas servir en qualité de pionnier, d'aîné ou de serviteur ministériel dans la congrégation. Cette situation l'empêche d'être un homme "irrépréhensible", 'exempt d'accusation'. (I Tim. 3 : 2, 10.) Une fois son contrat rempli, si le cultivateur chrétien s'engage de nouveau à produire du tabac, il sera passible d'exclusion de la congrégation chrétienne.

Des questions nous ont également été posées au sujet de frères employés dans des fermes dont le propriétaire cultive du tabac. Ce cas peut être assimilé à celui du chrétien qui demande à son employeur de le transférer dans un service où le travail effectué ne heurtera pas sa conscience chrétienne. Le chrétien pourra donc demander à travailler à la culture d'autres produits (céréales, fruits, légumes). Dans une ferme, il y a des bestiaux à soigner ou des bâtiments à entretenir, les-

quels n'ont aucun rapport avec la culture du tabac. Grâce à sa conscience et à une bonne compréhension des principes bibliques, le chrétien évitera de participer à la production du tabac. Certains employés de ferme se verront peut-être dans l'obligation de chercher un autre emploi, tout comme l'ont fait des chrétiens qui ne voulaient pas être retranchés de la congrégation parce qu'ils travaillaient dans une maison de jeu, dans une firme fabriquant des articles pour Noël ou encore parce qu'ils étaient employés ou payés par Babylone la Grande, etc. Une femme chrétienne mariée à un incroyant qui cultive du tabac peut tenir le ménage, s'occuper de la cuisine et d'autres travaux domestiques, et participer aux activités de la ferme qui n'ont pas de rapport direct avec la culture du tabac.

Tout comme les fumeurs, quiconque cultive ou vend du tabac alors qu'il a été dans le passé un membre baptisé de la congrégation mais a quitté *depuis longtemps* l'organisation, ne se prétendant plus témoin de Jéhovah et n'étant plus reconnu comme tel dans la localité, ne fera pas l'objet d'une enquête de la part des aînés de la congrégation, à condition que son activité ne jette pas l'opprobre sur la communauté et ne trouble pas la congrégation. Il ne sera pas davantage nécessaire de prendre des mesures contre cette personne qui ne fréquente plus la congrégation. Toutefois, si le discrédit est jeté par quelqu'un qui fréquente de temps en temps la congrégation ou s'identifie aux témoins de Jéhovah, les aînés auront alors le devoir de veiller au bon renom de la congrégation, et de préserver sa pureté et sa position devant Dieu.

Tous les chrétiens reconnaissent que la lumière de la vérité brille d'un éclat toujours plus vif, et qu'au fil des années nous avons acquis une meilleure intelligence des Ecritures (Prov. 4 : 18). Certes, il y a quelques années, certains n'avaient peut-être pas compris l'importance de passages tels que Jean 17 : 16; Esaïe 2 : 2-4; 65 : 11; Actes 15 : 29; Rév. 18 : 4, etc., aussi occupaient-ils des emplois condamnés par les Ecritures. Mais grâce à une meilleure compréhension due à une lumière de plus en plus claire, les chrétiens voués ont toujours été prompts à se conformer aux Ecritures et à abandonner tout travail ou commerce qui ne serait pas en harmonie avec les principes bibliques, même au prix d'un préjudice matériel. (Vous connaissez certainement des frères qui ont perdu leur emploi parce qu'ils avaient insisté auprès de leur employeur pour qu'ils leur accorde du temps afin d'assister à une assemblée. Des surveillants ont perdu leur emploi parce qu'ils ont suivi les cours de l'Ecole du ministère du Royaume, où ils ont reçu une formation en vue de mieux servir les frères de leur congrégation. Mais nous avons aussi constaté que leur foi et leur confiance en Jéhovah ont été récompensées. Ils ont pu résoudre leurs problèmes, trouver un autre travail et continuer de pourvoir aux besoins de leur famille, comme le souligne Hébreux 13 : 5.) Récemment, nous avons mieux compris la question relative à l'usage et à la production du tabac et de produits semblables, des feuilles de coca, de la noix de bétel et autres drogues nuisibles. Pleinement confiants en Jéhovah, qui pourvoit abondamment à toutes choses, nous avons la certitude qu'il subviendra aux besoins de ses serviteurs qui continuent à le servir fidèlement et avec une bonne conscience. Ceux qui mettent les intérêts du Royaume à la première place et recherchent sans cesse le Royaume ne seront pas privés des choses matérielles nécessaires. — Mat. 6 : 33; voir aussi Philippiens 3 : 7-9; 4 : 11-13.

Certains nous ont demandé si le principe renfermé dans Deutéronome 14 : 21 s'applique à la vente du tabac ou de cigarettes aux gens du monde. Dans cette loi, Dieu reconnaît que les animaux non saignés vendus aux étrangers leur serviraient de nourriture. Cela ne leur ferait pas nécessairement du tort sur le plan physique; de plus, ces étrangers étaient déjà spirituellement impurs aux yeux de Jéhovah. Le fait de manger une telle viande ne changerait rien pour eux tant physiquement que spirituellement. En revanche, nous savons que le tabac et ses dérivés ne sont pas une nourriture, qu'ils n'apportent aucun bienfait au corps et sont au contraire nuisibles. En ce cas, comment faire appel à la conscience des autres, si nous ignorons ce principe et permettons au gain de l'emporter sur l'amour du prochain?

Avec une foi entière en Jéhovah Dieu, nous chercherons à faire sa volonté et à obtenir sa faveur. Jéhovah n'abandonnera pas ses fidèles serviteurs. Nous espérons sincèrement que tous les chrétiens concernés par ces questions relatives au tabac réussiront à les régler de manière à avoir une bonne conscience devant Jéhovah Dieu, continuant ainsi à jouir du privilège de prêcher la bonne nouvelle. — Ps. 37 : 25-29.

# *Serez-vous présent pendant les quatre jours?*

L'année dernière, 1 402 238 personnes ont assisté à l'une des assemblées internationales organisées par les témoins de Jéhovah de juin à août en Amérique du Nord, en Europe et en Extrême-Orient. Plus tard, des centaines de milliers d'autres ont bénéficié à leur tour du même programme en Amérique du Sud, en Afrique et dans les îles du Pacifique.

Qu'est-ce qui est prévu pour 1974? Comme vous le savez déjà, si Jéhovah le veut nous aurons un plus grand nombre d'assemblées que l'année dernière. Selon ce qui a été indiqué dans **Notre ministère** de février, quatorze villes ont été choisies en France. Cela évitera les longs voyages et permettra à davantage de personnes d'y assister.

Etant donné la proximité du "jour de Jéhovah" annoncé dans la Bible, nous encourageons tous ceux qui recherchent la bienveillance de Dieu à faire des efforts pour être présents à l'une de ces assemblées, et à s'efforcer de suivre les dispositions suggérées dans **Notre ministère** de février pour chaque congrégation. Chacune des assemblées durera quatre jours et offrira un enseignement approprié à notre époque. Les sessions auront lieu le matin et l'après-midi, du jeudi au dimanche. D'autre part, des dispositions seront prises afin que ceux qui seront suffisamment préparés puissent être baptisés comme disciples de Jésus Christ le vendredi matin, après le discours qui aura lieu à 9h.10. Nous sommes heureux de vous donner les adresses où se tiendront ces quatorze assemblées.

**25-28 JUILLET:**

**Grenoble:** Palais des Sports (ex-Stade de Glace), 6, bd Clémenceau

**Lille:** Foire Commerciale, Palais des Sports, bd du Pdt Hoover

**Limoges:** Parc des Expositions, La Bastide

**Montpellier:** Parc des Expositions, Autoroute de Carnon, Montpellier-Fréjorgnes

**Nancy:** Parc des Expositions, Hall CD (R. N. 57, direction Epinal)

**Orléans:** Parc des Expositions de la Motte-Minsard

**Rouen:** Parc-Expo, Le Madrillet, 76120 Grand-Quevilly

**Saint-Etienne:** Palais des Sports, Plaine Achille

**1-4 AOUT:**

**Besançon:** Salle Omnisports, route de Gray

**Nantes:** Palais des Congrès et des Expositions, Parc régional de Nantes Beaujoire, route de Saint-Joseph

**Nice:** Foire de Nice, Palais des Expositions, bd Risso

**Paris:** Stade de Colombes (Stade Yves du Manoir), 12, rue François Fabert et bd Pierre de Coubertin, 92700 Colombes

**Toulouse:** Parc des Expositions, av. du Grand Ramier

**Valenciennes:** Patinoire de Valenciennes, Plaine de Mons, route du Champ de Manœuvres

A Lille, au lieu d'un résumé, nous prenons des dispositions pour organiser un programme complet en langue polonaise. Nous rappelons qu'aucun programme en allemand n'est prévu en France; nous vous donnons ci-après les informations concernant les assemblées qui se tiendront dans cette langue au Luxembourg, en Allemagne et en Suisse:

11-14 juillet: Neumünster, Stuttgart, Brunswick (Allemagne)

18-21 juillet: Brême, Francfort, Kassel (Allemagne)

25-28 juillet: Cologne, Münster, Sarrebruck (Allemagne), Zurich (Suisse, Hallenstadion), Luxembourg (Nouveau Théâtre Municipal, Rond-Point Robert Schumann)

1-4 août: Essen, Friedrichshafen, Munich (Allemagne)

8-11 août: Berlin, Passau, Würtzbourg (Allemagne)

A Berne (Suisse), du 11 au 14 juillet, il y aura un programme en espagnol et un en italien. A Francfort (Allemagne), du 18 au 21 juillet, il y aura des programmes en anglais, en espagnol et en italien. Des programmes en grec, en espagnol et en italien seront présentés à Charleroi (Belgique), Palais des Expositions, du 1er au 4 août. A Munich (Allemagne), du 8 au 11 août, il y aura un programme en grec et un en turc.

**LOGEMENT:** Les formules de demandes de chambre ont été envoyées dans les congrégations en même temps que le présent **Ministère.** Remplissez soigneusement cette formule, et envoyez-la par la poste directement au comité du logement dans la ville de l'assemblée au moins six semaines avant celle-ci (ne l'envoyez pas à la Société). Si vous avez reçu une attribution de logement et que par la suite, pour une raison quelconque, vous ne pouviez l'accepter, écrivez sans délai 1) à la maison ou à l'hôtel où vous avez réservé une chambre, 2) au comité du logement en renvoyant la carte de proposition de chambre, afin que cette dernière puisse être proposée à d'autres.

**VOLONTAIRES:** Comme vous le savez, il y a beaucoup à faire aux assemblées, afin de pourvoir aux besoins de nos frères, et de nombreuses mains rendent le travail plus léger et joyeux. Pourquoi ne pas prendre des dispositions pour être volontaire? Si vous vous décidez, remplissez une formule de demande d'inscription comme volontaire, en précisant le genre de travail que vous aimeriez effectuer. Remettez-la au surveillant-président de votre congrégation pour qu'il la signe et l'envoie au service des volontaires de l'assemblée où vous irez (ne l'envoyez pas à la Société). Si par la suite vous voyez qu'il ne vous est pas possible de servir comme vous aviez prévu de le faire, veuillez en informer le service des volontaires.

**SERVICE DU CHAMP:** Un effort important sera fait dans la ville de l'assemblée, ainsi que dans les communes d'alentour, pour inviter le public à assister au programme complet. Cette activité débutera le week-end précédant chaque assemblée, et se poursuivra jusqu'à la veille du jour où commencera le programme. Des dizaines de milliers de feuilles d'invitation ont été imprimées en vue d'une distribution spéciale de maison en maison. Les proclamateurs habitant la ville de l'assemblée ainsi que les communes proches seront invités à participer à cette activité. Si vous devez voyager pour vous rendre dans la ville de l'assemblée, pourriez-vous prendre vos dispositions pour arriver un ou deux jours avant le début de l'assemblée et participer à cette activité? Si oui, nous vous conseillons de prévoir votre logement en conséquence. Dès que vous serez arrivé dans la ville de l'assemblée, rendez-vous au bureau du logement qui sera installé sur les lieux de l'assemblée, afin d'y retirer un territoire et des feuilles d'invitation.

Nous vous encourageons vivement à prendre dès maintenant vos dispositions pour être présent pendant les quatre jours que dureront les assemblées de district de 1974. C'est une invitation qui nous vient de la part de Jéhovah, qui tient en réserve d'abondantes bénédictions pour les assemblées de cet été. — Joël 2 : 16.

**Avis** (Suite de la page 2, col. 3)

* Le collège des aînés de chaque congrégation prendra des dispositions pour se réunir à un moment qui lui convient, vers le début de juin. (Voir **or,** page 64.)

* Les comptes de chaque congrégation devraient être vérifiés le 1er juin ou dès que possible après cette date.

* Offre de juillet: le livre "Paix et sécurité" pour 1fr.50.

* Offre d'août: le livre "Vérité" pour 1fr.50.

* Vacances: le Béthel sera fermé du 10 au 25 août. Veuillez prévoir vos besoins et commandes suffisamment à l'avance, afin qu'il y soit donné suite avant cette période.

* Nous rappelons qu'il n'est pas possible de visiter le Béthel de Boulogne-Billancourt et l'annexe de Louviers pendant les week-ends (samedi après-midi et dimanche) et pendant la période des vacances indiquée ci-dessus.

* Si vous désirez connaître les adresses de Salles du Royaume à l'étranger et l'horaire des réunions, veuillez écrire directement à la filiale du pays, à l'adresse qui figure à la dernière page de l'"Annuaire". Si un pays ne figure pas dans la liste des filiales de la Société, vous pouvez vous référer au rapport mondial (pp. 24-31) pour voir de quelle filiale il dépend et écrire alors à cette filiale.

* De nombreuses congrégations nous envoient leurs rapports en retard, comme en fait foi le cachet de la poste. Veuillez envoyer le rapport chaque mois **au plus tard le six.** (Livre **Organisation,** p. 74, § 3).

* En raison de la hausse des tarifs postaux et du travail supplémentaire que cela occasionne, nous prions les frères de commander les publications seulement par l'entremise de leur congrégation et de ne pas s'adresser directement à la Société.

* De nouveau en stock: **Français:** Grand Enseignant. **Espagnol:** Parole de Dieu. **Malgache:** Plans de sermons.

* Epuisées: **Français:** Annuaire 1974. **Allemand:** La voie de Dieu...; La victoire divine...; La race humaine...; Annuaire 1974. **Anglais:** Paradis perdu...; New World Translation (bi 12); La délivrance...; Le gouvernement divin...; Comment apprendre à lire et à écrire; Index 1930-60. **Arabe:** "Cette bonne nouvelle..."; La voie de Dieu...; "Voici, je fais...". **Arménien:** "Que Dieu...". **Portugais:** 'Impossible à Dieu de mentir' (format de poche); Mystère; Babylone. **Slovaque:** Quand Dieu sera Roi... **Ukrainien:** Paradis.

* L'imprimerie de Thoune dispose encore d'une quantité importante de périodique du 8 avril, intitulés "Où va le monde?". Nous prions les congrégations qui sont à même de les utiliser de nous passer commande, le plus rapidement possible.

# Présentation DE LA BONNE NOUVELLE

*En développant l'intérêt lors des nouvelles visites*

1 Il faut du temps pour développer l'intérêt d'une personne pour la vérité. Dans votre programme, avez-vous réservé une place suffisante à l'activité des nouvelles visites? De nombreux proclamateurs ont constaté qu'il est avantageux de passer au moins la moitié du temps qu'ils consacrent au service du champ à faire des nouvelles visites et à conduire des études bibliques, car cela leur permet de cultiver l'intérêt qu'ils ont trouvé.

2 Vous pourriez vous demander utilement: 'Est-ce que je réagis immédiatement devant tout intérêt manifesté pour les dispositions miséricordieuses de Jéhovah, ou est-ce que je ne visite que ceux qui ont accepté des publications?' Nous recherchons les personnes qui aiment sincèrement la justice, celles qui soupirent et qui gémissent à cause des mauvaises conditions qui règnent dans le monde, celles qui désirent connaître la vérité. Une personne peut très bien ne pas accepter de publications pour des raisons personnelles ou pour un motif religieux; cela ne signifie pas obligatoirement qu'elle ne s'intéresse pas à la vérité et qu'on ne pourra pas l'aider à bénéficier des dispositions pleines d'amour prises par Jéhovah (Luc 19 : 3-5). Mais comment y arriver?

3 Des visites occasionnelles peuvent être très utiles pour nous permettre de lier connaissance avec certaines personnes de notre territoire et de créer un climat amical, ce qui ouvre la voie à des discussions plus régulières et plus profondes sur la vérité. Nous devons nous rappeler que les gens ont de bonnes raisons de craindre les étrangers, aussi convient-il d'être patient pour cultiver leur intérêt et leur confiance. Cela nous demandera du temps et des efforts soutenus. Nous pouvons parfois atteindre cet objectif en présentant de temps à autre des numéros du périodique dans lesquels se trouve un article qui pourra les intéresser particulièrement. Si vous en avez la possibilité, profitez des quelques minutes que vous accordera la personne pour lui parler de la vérité. Soyez prêt à discuter d'un verset ou d'un article du périodique. Vous n'aurez peut-être jamais une meilleure occasion de donner le témoignage à cette personne; aussi ne soyez pas trop pressé de la quitter.

4 Quand une personne nous accorde réellement du temps, il y a plusieurs façons d'aborder la discussion. Certains frères préfèrent, la première fois, laisser la parole à la personne pendant la plus grande partie de l'entretien, afin de discerner quelles sont ses opinions et ce qui l'intéresse. Ce n'est pas parce qu'elle émet des idées erronées que nous devons les réfuter d'emblée. Gardez présent à l'esprit que c'est sur notre message, la bonne nouvelle du Royaume, que nous voulons mettre l'accent. Les autres questions pourront être réglées ultérieurement. Nous désirons gagner le cœur de la personne, et non avoir le dessus dans la discussion.

5 Rappelez-vous également qu'il ne s'agit pas de "nos brebis", mais de celles de Dieu. Il n'est pas rare qu'un autre proclamateur obtienne de meilleurs résultats que nous auprès de certaines personnes. Pourquoi ne pas l'inviter, dans ce cas, à nous accompagner dans la visite?

6 Ne nous décourageons pas si l'offre d'étudier la Bible est refusée. Même si la visite n'est pas aussi productive que nous le voudrions, peut-être a-t-elle quand même incité la personne à réfléchir et à lire nos imprimés, ce qui permettra à nos visites ultérieures d'être plus efficaces. Bien entendu, nous faisons de notre mieux; ensuite, c'est Dieu qui fait croître, et nous le prions à cet effet (I Cor. 3 : 6, 7). Cependant, notre œuvre consistant à planter et à cultiver nous oblige à éliminer ceux qui ne manifestent aucun intérêt, et là encore les nouvelles visites nous aideront dans ce sens.

## Réponses à vos questions

* Quelles sont les publications que l'on devrait lire avant le baptême?

La page 20 du livre "Organisation" précise qu'une personne qui envisage de se faire baptiser sera grandement aidée en lisant, outre le livre qu'elle est en train d'étudier, d'autres publications éditées récemment par la Société. Vous remarquerez qu'aucun livre n'est mentionné particulièrement. Il appartient aux aînés locaux de recommander ce qu'ils croient être le plus utile pour la personne. Certains, en plus de l'étude du livre "Vérité", retireront le plus grand profit des principes de la vie chrétienne qui sont exposés dans le livre "Paix et sécurité". Celui qui a eu des doutes quant à l'authenticité de la Bible sera surtout aidé par le livre "Parole de Dieu". Dans certains cas, les aînés pourront recommander le livre 'Impossible à Dieu de mentir' ou le livre "Vie éternelle". Il ne s'agit donc pas d'exiger la lecture d'un certain nombre de livres, mais d'aider les candidats au baptême à croître spirituellement. C'est pourquoi il est dit à la même page du livre "Organisation": "Les aînés de la congrégation que vous fréquentez seront heureux de vous recommander les lectures qui vous seront les plus utiles."

## NOUVELLES THÉOCRATIQUES

*** Durant les mois de janvier et de février, le bureau de Brooklyn a reçu 218 030 nouveaux abonnements; ce chiffre constitue un accroissement de 26 pour cent sur les mêmes mois de l'année précédente.**

*** Dans d'autres pays, un excellent résultat a été obtenu dans l'activité des périodiques: en Chine, à l'occasion des fêtes de la nouvelle année chinoise, les proclamateurs de Hongkong ont placé en moyenne 65,1 périodiques et les pionniers 330,8; en Allemagne on signale 7315 abonnements, ce qui constitue le meilleur résultat depuis janvier 1958.**

*** Aux Philippines, l'assistance pour les dix assemblées "La victoire divine" a été de 121 121 personnes; 4368 ont été baptisées.**

*** Le nombre des baptisés continue à être plus élevé que celui de l'année dernière: en Argentine, il y a déjà 211 baptêmes de plus que pour toute l'année précédente; le Nigéria signale 11 010 baptêmes, ce qui représente un chiffre supérieur à celui de toute l'année de service 1973!**

*** De nombreux nouveaux maximums en proclamateurs ont été atteints au cours du mois de janvier: la Jamaïque, avec 6167 proclamateurs, a eu un accroissement de 23 pour cent; les 2441 proclamateurs du Nicaragua représentent un accroissement de 22 pour cent sur la moyenne de l'année précédente. L'opposition de la police de Saint-Marin a cessé; pour la première fois 38 proclamateurs ont remis un rapport. Avec 25 412 proclamateurs, l'Afrique du Sud a dépassé pour la première fois le cap des 25 000. En Australie, le chiffre de 27 943 proclamateurs représente un accroissement de 19 pour cent.**

*** En France, on nous a signalé une assistance excellente lors du discours public donné par les surveillants de circonscription, entre autres dans les villes suivantes: Cagnes-sur-Mer, 56 proclamateurs, 140 assistants; congrégation portugaise de Toulouse, 29 proclamateurs, 93 assistants.**

*** Le nombre des congrégations en France est passé au mois de février à 890. Une circonscription pour les proclamateurs d'expression portugaise a été organisée; cela se révélera d'une grande aide pour ceux qui parlent cette langue.**

Avez-vous fait une nouvelle visite cette semaine?